

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 7 AVRIL 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27

Convocation du 30.03.2022
Affichage du 30.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 30.03.2022, affichée le 30 février 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe Mme BRAULT Roselyne, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M SOUTIF Patrick (premier adjoint) remplace M COUDRAY Pascal, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe, Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Jean Claude JUSZEZAK est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.04.084

AUTORISATION DE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE TOUROUVRE

Le restaurant scolaire de l'école primaire Albert BAILLY situé à Tourouvre ne répond plus aux normes en vigueur et est dans un état de vétusté avancé. Des travaux de réhabilitation et de mise en conformité doivent être réalisés. La surface représente environ 405 m². Également, la cage d'escalier et le palier donnant sur la cour arrière de l'école maternelle font partie intégrante de cette opération de travaux. En parallèle, un réseau de chaleur est en cours de réalisation, ce qui nécessite d'intégrer cet élément au projet.

Le CAUE en collaboration avec Ingénierie 61 ont été missionnés pour envisager l'opportunité et la faisabilité du projet. Les enjeux sont :

- Le bon raccordement du système de chauffage
- La mise en place de la bonne puissance électrique pour le restaurant, la garderie et l'école ;
- La mise aux normes en vigueur et notamment des installations électriques, des équipements de cuisine, de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), de la sécurité incendie, etc...
- L'aménagement paysagé de l'ensemble du site.

Le calendrier prévisionnel de cette opération est présenté ci-dessous :

Le choix de la maîtrise d'œuvre et la notification du marché	mai 2022
Le choix du contrôleur technique et du coordonnateur de la sécurité et protection de la santé :	mai 2022
La réalisation des études de maîtrise d'œuvre	juin à octobre 2022
La composition des volets accessibilité et sécurité incendie (notices et plans) :	novembre 2022
Le dépôt des autorisations administratives et une déclaration de travaux, voire un PC.	novembre 2022
La réalisation du dossier de consultation des entreprises :	décembre / février 2023
Les rapports et analyses des offres des entreprises par le MOE	avril 2023
La signature des marchés de travaux	mai 2023
Le début des travaux, y compris préparation de chantier	juin 2023
Fin des travaux avec une mise en service :	juin 2024

A ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de ce programme d'envisager cette mission en 3 phases fonctionnelles :

- Tranche ferme : Missions ESQ, APS, APD :
- Tranche conditionnelle 1 : Missions PRO et ACT
- Tranche conditionnelle 2 : Missions EXE, DET, AOR, ET DOE,

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer le marché à intervenir,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

